

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>53861</b>	<b>De Mme Brigitte Allain ( Écologiste - Dordogne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Affaires sociales, santé et droits des femmes</b>
<b>Rubrique &gt; santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; protection</b>	<b>Analyse &gt; plan national nutrition. rapport. propositions.</b>
Question publiée au JO le : <b>15/04/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>27/01/2015</b> page : <b>537</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

Mme Brigitte Allain interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les mesures qu'elle mettra en œuvre suite au rapport que lui a remis le président du programme national nutrition santé intitulé "Rapport pour des propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique". Elle souhaiterait savoir de quelle manière seront prises en compte et déclinées dans les politiques publiques les deux propositions suivantes : favoriser l'accessibilité économique à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle pour les populations les plus défavorisées et les plus fragiles ; mettre en place un système d'information plus simple et plus efficace pour que les consommateurs arbitrent vers des choix alimentaires plus favorables.

### Texte de la réponse

En France, actuellement, 15 % de la population adulte est obèse. Cette prévalence était de l'ordre de 8,5 %, il y a douze ans. Chez l'enfant, la prévalence de surpoids et d'obésité qui était de 14,4 % en 2000, diminue à 12,4 % en 2006 et 11,9 % en 2013. Ces tendances à la baisse ou à la stabilisation ne doivent cependant pas occulter le fait que les inégalités sociales s'accroissent dans ce domaine. La réduction de la prévalence d'obésité chez l'enfant confirme la nécessité de développer des actions multiples et cohérentes, qui visent directement non seulement les enfants et leurs familles, mais aussi la diversité des facteurs qui influencent au quotidien la consommation alimentaire et l'activité physique. Des stratégies d'information et d'éducation sont mises en œuvre ainsi que des actions visant à faire évoluer l'environnement alimentaire et physique pour faciliter des choix positifs pour la santé. Les repères nutritionnels du programme national nutrition santé (PNNS), notamment celui de « limiter la consommation de produits sucrés » et boire « l'eau à volonté », sont largement diffusés et désormais bien connus des français. La taxe de 7,16 euros par hectolitre mise en œuvre depuis 2012 sur l'ensemble des boissons avec ajout de sucres ou d'édulcorants fait partie des stratégies mises en place. Dans la deuxième étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 2), 60 % des ménages citent le prix comme un de leurs trois critères d'achats principaux, viennent ensuite les habitudes (45 %) et le goût (38 %). En termes d'évaluation, il n'est pas possible d'estimer l'effet propre d'une mesure isolée par rapport à l'ensemble des stratégies d'intervention mises en œuvre dans le cadre du PNNS. Une nouvelle évaluation de la consommation alimentaire de la population en France est en cours via l'enquête INCA 3, menée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), et l'étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban) réalisée par l'Institut de veille sanitaire (INVS). Ces études apporteront des nouveaux éléments sur la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés dans la population française, leur évolution, et d'éventuels

transferts de consommation. A la demande de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le Pr Serge Hercberg, président du PNNS, a rédigé un rapport, « propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la stratégie nationale de santé » qui a été remis le 28 janvier 2014. Fondées sur une analyse scientifique approfondie, les propositions visent prioritairement la lutte contre les inégalités sociales de santé. Ces propositions sont étudiées en lien avec les différents acteurs concernés. Le projet de loi santé présenté par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en conseil des ministres le 15 octobre 2014 comprend une mesure concernant l'amélioration de l'information nutritionnelle pour permettre au consommateur un choix éclairé pour sa santé.